

CAPA des certifiés du 9 juin 2020

Déclaration du SNES-FSU

Nous traversons une période inédite marquée par une crise sanitaire sans précédent. A cette crise sanitaire s'ajoute une crise économique, sociale et politique. Les fondamentaux de nos modes de développement sont percutés et largement remis en cause. Nous voudrions souligner à quel point cette crise a révélé le rôle fondamental des services publics qui ont su répondre aux nécessités dans l'urgence malgré les difficultés liées au sous-investissement chronique dont ils sont victimes. Le service public de la santé a naturellement joué un rôle fondamental et l'ensemble de la population - y compris notre Président ! - a perçu son caractère vital et la nécessité de lui permettre de mieux fonctionner. Cette crise a aussi révélé au grand jour le rôle essentiel du service public d'éducation. Car, au-delà de l'indispensable formation des jeunes, il permet aussi de faire tenir des pans entiers de la société. C'est notamment le cas, mais pas seulement, dans les quartiers les plus défavorisés dans lesquels la grande pauvreté et la précarité explosent. Le service public d'éducation donne un cadre, permet aux jeunes de construire des repères et des apprentissages structurants. L'Ecole est aussi un lieu où les élèves peuvent manger, rencontrer des personnels de santé, des enseignants, des CPE, des PSYEN, des assistants sociaux, des infirmiers. Nous devons faire entendre que l'Ecole doit pouvoir mieux jouer l'ensemble de ses rôles qui sont essentiels pour l'avenir des jeunes et de la société et que ses moyens pour lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux doivent être renforcés. Renforcer les services publics implique de conforter les agents des services publics. Mieux reconnaître leurs missions implique de les revaloriser. C'est une demande que nous portons depuis des années et que nous renouvelons aujourd'hui.

Cette crise a aussi révélé à quel point il est fondamental que le dialogue social soit renforcé, à rebours de ce que prévoit la loi de transformation de la Fonction Publique qui acte la suppression ou la limitation des prérogatives des instances paritaires. Débattre de façon contradictoire pour éclairer les choix, faire la transparence sur les choix effectués, informer sont apparus plus que jamais comme incontournables pour éviter que le discrédit et la perte de confiance ne s'étendent. Nous sommes déterminés, au nom de l'intérêt général, à continuer à nous battre pour que ce soit possible à tous les niveaux et tout particulièrement dans les services publics.

L'ordre du jour de cette Capa porte sur l'examen de l'accès à la hors classe. Dès l'année prochaine l'administration mènera seule ces opérations ouvrant la porte à la suspicion et à la rupture de confiance qui ne pourront que fragiliser le fonctionnement de nos établissements et les collectifs de travail. Est-ce vraiment l'urgence ? Nous pensons au contraire qu'il est nécessaire de renforcer le paritarisme.

Notre examen attentif des documents a révélé des petites anomalies que vos services ont rectifiées ou expliquées, nous vous en remercions. Mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- l'existence d'un déséquilibre entre les appréciations rectorales des TZR et celles des autres collègues. Nous vous avons déjà alerté les années précédentes sur ce point. Au 9ème échelon, le plus représentatif, l'appréciation Très Satisfaisant est donnée à 25 % des TZR contre 50 % pour l'ensemble des promouvables. Quant à l'appréciation Excellent, elle n'est jamais donnée à un TZR alors que 12% des promouvables l'ont. Ce souci est récurrent et nous attendons de votre part une volonté affirmée par des actes ;

- la répartition des appréciations : la note de service nationale mentionne la possibilité d'attribuer à 30 % des promovables à chaque échelon l'appréciation Excellent. Nous constatons que vous ne l'avez attribuée qu'à 12 % des nouveaux collègues à l'échelon 9 (et à 8 % de tous les collègues à cet échelon). Nous déplorons que dans le même rectorat, suivant le corps, des choix différents soient faits. Nous avons déjà attiré votre attention sur ce point lors de la CAPA de révision des appréciations mises suite aux RDVC 2018-2019. Les choix faits à Nice apparaissent en contradiction avec ce qui se fait dans d'autres rectorats ou au niveau ministériel ;

- un défaut dans la communication : la circulaire rectoriale n'a pas été communiquée aux personnels ni aux organisations syndicales quand elle aurait dû l'être. Nous ne l'avons reçue le mardi 2 juin que parce que nous l'avons demandée ... alors qu'elle est signée du 7 février ;

- cette circulaire prévoyait une période de consultation des avis : cette période n'a pas été respectée et a commencé ... le mardi 2 juin ;

- cette circulaire ne prévoyait que la publication des avis des notateurs primaires, effectivement c'est ce qui est visible sur iprof. Mais c'est l'appréciation rectoriale qui entre dans le barème de l'accès à la HC et, de celle-ci, nulle trace dans le dossier personnel des agents sur iprof. La rédaction de la circulaire nous pose donc souci.

Pour les 26 collègues qui n'ont pu avoir de RDVC et qui intègrent le tableau cette année, la publication sur iprof était la seule façon de connaître les modalités de la prise en compte de leur valeur professionnelle. Parmi eux, nombreux sont les collègues qui viennent d'un autre corps, ils sont donc peu au fait des procédures d'avancement propres aux certifiés.

Ces dysfonctionnements, que nous vous avons signalés dès que nous avons pu, portent donc préjudice à une catégorie de personnel, même si, nous l'avons remarqué, vous avez dans l'urgence contacté ces collègues après avoir réalisé l'étendue du problème.

En fonction de la situation personnelle, certains ont introduit un recours que cette CAP doit examiner.

Après le malencontreux incident de la liste complémentaire lue à l'envers l'an dernier, c'est à nouveau un souci majeur que les élus du SNES-FSU découvrent et entendent régler dans l'intérêt des personnels ... donc dans l'intérêt qu'ils se font du Service Public.

Malheureusement pour les personnels, l'an prochain nous ne serons plus là pour exercer notre rôle de vérification et de proposition sur les opérations individuelles de carrière de nos collègues. Cette éviction révèle un mépris des personnels et finalement une peur du débat. Nous devons rappeler que la communication ministérielle ne remplace pas le dialogue social et que ce dernier doit se tenir avec les représentants que les collègues ont élus.